

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

**relatif à l'augmentation de capacité d'une unité de méthanisation
sur le territoire de Connantre, présentée par la SARL METHACO
adresse du siège d'exploitation Ferme de Nozet
51 230 Connantre**

En application des dispositions du Code de l'environnement, une consultation publique est ouverte du lundi 4 juillet 2022 au mardi 2 août 2022 inclus par arrêté préfectoral n° 2022-CP-109-IC en date du 08 juin 2022 sur la demande d'enregistrement concernant le projet cité ci-dessus à Connantre, avec épandage sur les communes marnaises de Bannes, Broussy-le-Grand, Clamanges, Connantre, Corroy, Euvy, Faux-Fresnay, Fère-Champenoise, La Caure, Oyes, Pierre-Morains, Pleurs, Thaas, Trécon, Vassimont-et-Chapelaine et sur la commune auboise de Salon, présentée par la Société SARL METHACO dont le siège social se situe Ferme de Nozet 51 230 Connantre.

Pendant toute la durée de la consultation publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier relatif à cette requête et consigner ses observations sur le registre déposé en mairie de Connantre où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les lundis, mardis, jeudis de 9h00 à 12h00, les mercredis de 10h00 à 12h00 et les vendredis de 14h00 à 17h45 ou adresser ses observations au Préfet par lettre à l'adresse suivante : Direction départementale des territoires – SEEPR – Cellule procédures environnementales – 40, Boulevard Anatole France – CS 60 554 – 51 037 Châlons-en-Champagne cedex ou par voie électronique à : ddt-seepr-icpe@marnes.gouv.fr.

À l'issue de la procédure, la demande susvisée peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande présentée par la SARL METHACO.

Cet avis au public ainsi que la demande de l'exploitant sont consultables sur le site internet « les services de l'Etat dans la Marne » : www.marnes.gouv.fr.

Châlons-en-Champagne le 10 juin 2022

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de la Cellule
procédures environnementales
signe
Vincent ROGER**